

Entrevue entre des représentants de l'Université du Luxembourg, faculté des sciences sociales et éducatives et l'APEG le 10.11.2009

L'Université était représentée par les MM. Kerger, Margue et Haas

La VAP

D'après les représentants de l'université, lors de la création de l'Université du Luxembourg, aucune assimilation n'avait été faite par l'IEES concernant la mise en valeur de ses études par rapport aux nouvelles études. C'est pour cela que l'Université a elle-même entrepris cet exercice ou elle a comparé le contenu des deux formations. Ils sont arrivés à la conclusion que la formation à l'IEES n'était qu'à 50 à 65% équivalente à la formation dispensée par l'université. L'APEG a du mal à concevoir cette comparaison et a demandé de voir les documents existants à ce sujet.

Pour l'APEG, il est évident que tous les détenteurs du diplôme d'éducateur gradué méritent une ouverture plus facile vers le « bachelor » à l'université. En tout cas, il nous semble irréaliste que notre diplôme ne vaille que deux tiers des études actuelles.

Les détenteurs du diplôme d'éducateur gradué n'ont actuellement que la possibilité d'augmenter leurs crédits ECTS à l'aide d'une valorisation des acquis professionnels (VAP). Pour acquérir les crédits manquants, ils doivent suivre des cours, faire des examens et rédiger des travaux. Une commission de VAP délibère individuellement en fonction du dossier personnel du candidat. Le niveau « bachelor » en sciences sociales et éducatives pourra être atteint par le candidat s'il est détenteur des 180 ECTS nécessaires. La commission lui communique par courrier les crédits manquants.

L'APEG condamne avec véhémence la procédure comment et sous quels critères cette commission VAP évalue nos études par rapport au nouveau « bachelor ». Ce manque de transparence met en question toute confiance entre les professionnels du secteur et l'université.

Pour rendre la procédure de cette VAP un peu plus transparente pour tous les concernés, nous garderons le contact avec M. Claude Haas qui organisera une réunion avec ladite commission.

Malheureusement, les conditions dans lesquelles ces « crédits manquants » peuvent être récupérés, sont loin d'être favorables à nos yeux. Les cours ont lieu pendant en matinée ou pendant l'après-midi, ce qui empêche une grande majorité de « bachelors » potentiels de pouvoir suivre régulièrement ces cours. Au cas où un véritable « rush » devrait se déclarer, l'université serait débordée et ne pourrait pas accueillir tout le monde !

Le « Lifelong Learning » et la formation continue – une possibilité d'ouverture

Pour garantir un travail de qualité dans notre secteur, l'offre de formation continue devra être augmentée considérablement. Les contenus devraient être adaptés aux besoins des professionnels. Comme un de nos grands soucis est actuellement l'équivalence entre l'ancienne formation IEES et le « Bachelor » à l'université, on pourrait adapter l'offre de la formation aux besoins spéciaux concernant la récupération de crédits ECTS, c'est-à-dire il pourra nous être offert des cours de formation continue qui nous permettraient de compenser un certains nombre de nos ECTS manquants. Cela aurait deux grands avantages :

- La motivation des éducateurs gradués pour la formation continue en vue de nouvelles perspectives professionnelles dans le cadre de « Lifelong Learning »
- Une coopération entre université-Etat-patrons pour garantir un cadre adéquat en vue d'une meilleure complémentarité entre études et profession. Cette situation pourrait entraîner une certaine flexibilité qui ne pourra qu'être bénéfique pour notre secteur.

En vue d'une proposition éventuelle de cette idée, une entrevue Université-APEG-Ministère de l'Enseignement supérieur, sera demandée le plus vite possible.

Marc Pletsch
Président